

ASSEMBLÉE NATIONALE
27 février 2020

SOUVERAINETÉ CULTURELLE À L'ÈRE NUMÉRIQUE - (N° 2488)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1083

présenté par
Mme Bergé, rapporteure

ARTICLE 43

À la première phrase de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« les deux »,

les mots :

« par ces deux moyens ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.